

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3595**

commune (s) : Villeurbanne - Lyon 3°

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et une déclaration préalable

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 8 octobre 2012****Décision n° B-2012-3595**

commune (s) : Villeurbanne - Lyon 3°

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et une déclaration préalable**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Permis de démolir :***Villeurbanne :*

. 4, rue de la Soie : il s'agit de démolir un ancien garage d'environ 50 mètres carrés. Cette opération est à réaliser dans le cadre du projet Carré de Soie.

. 7, rue de la Soie : il s'agit de démolir une ancienne maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée sur cave surmonté d'un étage. L'emprise au sol est d'environ 200 mètres carrés et la surface de plancher est d'environ 400 mètres carrés. Cette opération est à réaliser dans le cadre du projet Carré de Soie.

. 15, rue de la Soie : il s'agit de démolir une ancienne maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée sur cave surmonté d'un étage. Un appentis et un atelier sont également à démolir. L'emprise au sol est d'environ 130 mètres carrés et d'une surface de plancher d'environ 250 mètres carrés. Cette opération est à réaliser dans le cadre du projet Carré de Soie.

. 47, cours de la République : il s'agit de démolir un immeuble à usage d'habitation composé de 4 étages et de 8 lots. L'emprise au sol est d'environ 140 mètres carrés. Cette opération est à réaliser dans le cadre d'un élargissement de voirie.

*Lyon 3° :*

. 9, rue Paul Bert : il s'agit de démolir un immeuble composé de 4 étages sur cave comprenant 8 logements et un commerce au rez-de-chaussée. Cette opération est à réaliser dans le cadre de la requalification de la place Pierre-Simon Ballanche.

. 11, rue Paul Bert : il s'agit de démolir un immeuble composé de 4 étages sur cave comprenant 4 logements et un commerce au rez-de-chaussée. Cette opération est à réaliser dans le cadre de la requalification de la place Pierre-Simon Ballanche.

. 10, rue Moncey : il s'agit de démolir un immeuble composé de 2 étages sur cave comprenant 2 logements et un commerce au rez-de-chaussée. Cette opération est à réaliser dans le cadre de la requalification de la place Pierre-Simon Ballanche.

. 12, rue Moncey : il s'agit de démolir un immeuble composé de 4 étages sur cave comprenant 11 logements et un commerce au rez-de-chaussée. Cette opération est à réaliser dans le cadre de la requalification de la place Pierre-Simon Ballanche.

**Déclarations préalables :**

*Vénissieux :*

. rue Jean Moulin : réhabilitation et réaménagement partiel de la déchèterie existante ainsi que son extension sur un terrain limitrophe pour la création de 2 quais de déchargement spécifiques pour les services de la ville ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 4, 7 et 15, rue de la Soie à Villeurbanne, 47, cours de la République à Villeurbanne, 9 et 11, rue Paul Bert à Lyon 3° et 10 et 12, rue Moncey à Lyon 3°,

b) - déposer les demandes de déclarations préalables portant sur une déchèterie située rue Jean Moulin à Vénissieux,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.**